



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 125583

Texte de la question

M. François Lamy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur ce que revêt concrètement le plan d'action interministériel contre la maladie de Parkinson lancé le 11 juillet 2011. Malgré les vingt priorités définies à l'issue des états généraux des personnes touchées par la maladie de Parkinson, aucune avancée significative en faveur des malades ne semble encore apportée. Les groupes de travail sont visiblement au point mort, le guide de l'Afssaps sur le traitement médicamenteux est insuffisamment diffusé et l'absence de crédits spécifiques alloués ne permet pas le déploiement des mesures prioritaires identifiées par les associations. Or il importe que les malades puissent bénéficier rapidement d'un système de soins structuré par un maillage territorial à même de garantir l'égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. France Parkinson préconise ainsi que soient mis en place en 2012 sept pôles de référence interrégionaux bénéficiant de l'accompagnement des agences régionales de santé et de crédits spécifiques qui seraient dédiés à la mise en oeuvre du plan d'action. Aussi, elle lui demande quelles sont ses intentions et moyens financiers d'action pour passer enfin des annonces à la réalité.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125583

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13500

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)